



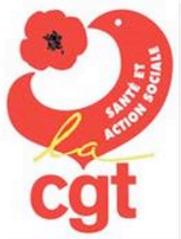
Ne votez pas aux élections de l'ordre.

Renouvellement des conseils départementaux de l'ordre infirmier le 3 avril 2014.

Seul-es ceux qui ont adhéré sont sollicité-es.



L'intersyndicale s'oppose, depuis 8 ans aux ordres professionnels, nous vous appelons à un acte civique d'**abstention massive**.



Vous avez été contraint-e d'adhérer ou avez adhéré volontairement mais vous n'en voyez toujours pas l'intérêt fondamental :

Par l'abstention, démontrez votre mécontentement !

Par l'abstention, vous éviterez d'être pris-e pour un mouton !

Vous en avez assez d'être racketté-e ! Abstenez-vous !



Utilisez massivement l'**ABSTENTION** pour contester la légitimité de cet « organisme » !

Ce que l'intersyndicale revendique :

La non-sujétion à une cotisation ordinale pour les infirmier-es salarié-es, voire au-delà pour les autres professions.

Des effectifs qui nous permettent d'exercer nos missions quotidiennes,
Des moyens pour améliorer les conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients.

